
**LES SERVICES D'ÉDUCATION
DES ADULTES,
UN ESPOIR
POUR LES PERSONNES DÉFAVORISÉES**

Avis au ministre de l'Éducation
mai 1982



Avis adopté à la 265e réunion
du Conseil supérieur de l'éducation
le 27 mai 1982

ISBN 2-550-05279-X
Dépôt légal: deuxième trimestre 1982
Bibliothèque nationale du Québec

Table des matières

INTRODUCTION

I	<i>Des personnes et des groupes défavorisés</i>	p. 1
	Les assistés sociaux	
	Les chômeurs	
	Une situation dramatique	
	Les jeunes adultes	
	Les femmes	
	Les personnes handicapées	
	Les personnes âgées	
	Les personnes analphabètes	
	Les immigrants	
	Des caractéristiques communes	
II	<i>Des intentions et des mesures politiques</i>	p. 5
	Les intentions du Ministère	
	Les orientations de la DGEA	
	Les coupures budgétaires	
	Une volonté politique à traduire dans la réalité	
III	<i>Regroupement et concertation</i>	p. 8
	La nécessité d'actions éducatives	
	Des regroupements à susciter et à soutenir	
	Le mandat de regrouper	
	Les exigences du regroupement	
	L'indispensable concertation	
	Les exigences de la concertation	
	CONCLUSION	p. 12
	RECOMMANDATIONS	p. 13
	ANNEXES	p. 14

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100



Les services d'éducation des adultes, un espoir pour les personnes défavorisées

Avis adopté à la 265e réunion
du Conseil supérieur de l'éducation
le 27 mai 1982

INTRODUCTION

Au Québec, en dépit d'une richesse matérielle considérable, plus d'un million d'hommes et de femmes vivent dans l'indigence ou la misère. La situation socio-économique de nombre de Québécois est dramatique dans certains quartiers de nos villes et dans certaines régions. En effet, on y retrouve concentrés chômeurs, assistés sociaux, personnes démunies à divers titres et atteintes profondément dans leur dignité humaine.

Malgré les programmes mis de l'avant par les gouvernements, le relèvement des groupes défavorisés et des personnes démunies ne s'effectue pas. Au contraire, les conditions de vie ne s'améliorent pas, la gravité des misères s'accroît, les écarts ne cessent de s'accroître entre riches et pauvres.

Le Conseil, par sa Commission de l'éducation des adultes, a consulté nombre de personnes et d'organismes pour tenter de mieux cerner les actions qui permettraient, dans le cadre de la mission éducative, de contribuer au relèvement des plus démunis (voir l'annexe II).

Le Conseil supérieur n'a pas manqué, dans un avis précédent, de proposer à cet effet des mesures administratives qui permettraient d'assurer certaines actions prioritaires tout en tenant compte de la conjoncture économique actuelle. Dans le présent avis, le Conseil entend faire ressortir *l'urgence et la nécessité* de désigner un organisme qui facilite le regroupement des personnes défavorisées qui auraient besoin de recourir aux services éducatifs et qui assure la concertation entre les personnes, les groupes et les

divers organismes qui oeuvrent dans les milieux défavorisés de sorte que les actions mises de l'avant puissent porter fruit.

C'est ainsi que le Conseil:

1. exposera brièvement les conditions de vie des plus démunis,
2. rappellera certaines orientations politiques qui tardent à être appliquées,
3. proposera une approche éducative qui réponde aux besoins des personnes défavorisées,
4. énoncera enfin des recommandations qui tiennent compte des structures et des ressources actuelles.

En somme, avec le souci d'utiliser au maximum les ressources et les structures actuelles, le Conseil prône, dans le cadre de la mission éducative des services d'éducation des adultes des commissions scolaires, certaines orientations susceptibles d'assurer et de soutenir le regroupement des personnes défavorisées et la concertation nécessaire des efforts de tous les intervenants en vue d'amorcer le relèvement de leur situation.

I— Des personnes et des groupes défavorisés

Les Québécois vivent dans l'abondance et connaissent un standard de vie élevé. Plusieurs indicateurs économiques le confirment. Le produit intérieur brut en est un parmi les meilleurs. Cet indice mesure exactement la valeur marchande de tous les biens et services produits par les divers moyens de production. Il reflète le niveau de vie d'un pays. En 1980, le produit intérieur brut s'élevait à 11 148 \$ par habitant québécois¹. Ce résultat nous classe parmi les pays les plus riches du monde. Nous ne sommes devancés à cet égard que par le Koweït, la Suisse,

1. Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, *Aperçu de la situation économique du Québec*, 1980.

la Suède, le Danemark et la République fédérale allemande².

Cependant, malgré des richesses abondantes, deux mondes cohabitent dans notre société. Il y a le monde de ceux qui possèdent l'argent ou qui vivent dans le confort; il y a le monde de ceux qui vivent dans la misère ou dans la pauvreté. Les assistés sociaux et les chômeurs appartiennent à cette dernière catégorie de personnes.

Les assistés sociaux

Au Québec, les assistés sociaux bénéficient de prestations qui leur procurent à peine une nourriture suffisante, des vêtements convenables et un logement habitable. Des milliers d'enfants et d'adultes sont ainsi privés de nécessités vitales.

En novembre 1981, le Québec comptait 527 774 bénéficiaires de l'aide sociale³. Ce groupe comprenait 304 810 ménages répartis de façon inégale selon les régions du Québec (voir l'annexe II). La prestation moyenne versée à une personne seule s'élevait à 244,07 \$ par mois, ce qui faisait près de 3 000 \$ par année. Une famille recevait en novembre 1981 une aide moyenne mensuelle de 449,75 \$³, soit approximativement 5 500 \$ par année. On est loin du seuil d'imposition fixé à 11 940 \$ par contribuable québécois pour l'année 1978⁴.

Rappelons qu'en 1971, le Comité spécial du Sénat sur la pauvreté émettait une opinion qui aurait dû faire agir tous les gouvernements depuis ce temps. En parlant des assistés sociaux, le rapport affirmait: «C'est une vie caractérisée par la frustration et le découragement, une vie marquée par le sentiment de l'échec et, par

conséquent, par le désespoir et l'engourdissement⁵.»

En 1974, le Conseil supérieur de l'éducation notait que «le sens des responsabilités des assistés sociaux est souvent assez faible, du fait que les régimes d'assistance en vigueur peuvent les conditionner et les inciter à demeurer attentistes, ce qui amène alors ces «assistés» à marcher sur leur amour-propre, leur dignité et à attendre. . .⁶».

Les chômeurs

Le chômage est une plaie sociale aux multiples causes. Il est dû à la crise économique, à une politique de taux élevés d'intérêts, à la morte saison, à la fermeture d'usines, à la faillite des entreprises, au décès du patron. . . Avec la diminution de l'activité économique occasionnée en partie par l'augmentation des taux d'intérêts, 321 000 Québécois et Québécoises étaient sans travail en novembre dernier. Certaines régions étaient touchées plus gravement que d'autres (voir l'annexe II).

Le chômage entraîne une perte annuelle de revenu et de production qui s'élève à plusieurs milliards de dollars. Le système actuel de versement des allocations de chômage n'incite pas à la recherche d'un travail ni à l'exercice même temporaire de quelque fonction rémunérée. Les conséquences sociales sont encore plus désastreuses. Les personnes sans travail se démoralisent. Leurs familles connaissent des difficultés morales et financières. Le coût social de telles situations se traduit souvent par une recrudescence de la violence, des vols et des crimes.

Une situation dramatique

C'est donc dire qu'un million de citoyens du Québec retirent une aide sociale de l'État. Un grand nombre sont ainsi relégués aux échelons

2. Information tirée du rapport annuel de la Banque mondiale donnée dans un article du journal *La Presse*, le 11 août 1981.

3. Bureau de la statistique du Québec, Centre d'information et de documentation, 18 février 1982.

4. Ministère du Revenu, Statistiques fiscales des particuliers du Québec, *Analyse des déclarations des revenus*, doc. no 413.33, p. 201.

5. Rapport du comité spécial du Sénat sur la pauvreté, *La pauvreté au Canada*, Information-Canada, 1971, p. VIII.

6. Conseil supérieur de l'éducation, *L'éducation des adultes défavorisés*, Rapport annuel 1973-1974, p. 128.

inférieurs de la hiérarchie socio-économique. Ils cumulent souvent d'autres inégalités. Les distances géographiques, la faible scolarité, les difficultés familiales, les problèmes de santé, les conditions d'habitation et le milieu social sont autant de facteurs qui se conjuguent pour rendre invivable leur existence.

Une étude réalisée par le Conseil de planification et de développement du Québec décrit ainsi les faits entourant les conditions de vie de ces citoyens:

«Les pauvres donnent du travail à un certain nombre de travailleurs respectables (criminologues, policiers, psychologues, psychiatres, fonctionnaires, travailleurs sociaux. . .), et moins respectables (prêteurs extorsionnaires, charlatans, professionnels de la drogue, du crime, de la prostitution. . .). [. . .] Les pauvres ont aussi souvent droit à des traitements professionnels de qualité inférieure. Selon plusieurs auteurs, ils permettent de renforcer les normes sociales, car ils sont plus facilement attrapés et punis que les autres lorsqu'ils dévient de ces normes. Ils offrent des satisfactions émotionnelles et des réconforts moraux aux mieux nantis: compassion, pitié, charité. Ils offrent des points d'appui dans la comparaison des statuts sociaux et permettent à plusieurs de conserver leur équilibre mental. Ils assurent l'écoulement des produits usagés (automobiles, par exemple), de même que la location de taudis insalubres⁷.

Ces propos décrivent bien l'état de vulnérabilité de ces personnes et leur état permanent de dépendance.

Aussi, on oublie que certains groupes de personnes ont des besoins encore plus aigus que d'autres parmi les plus démunis: jeunes adultes, femmes, personnes handicapées, personnes âgées, anal-

phabètes et immigrants. Fort souvent d'ailleurs, nombre de ceux et de celles qui appartiennent à l'un de ces groupes font aussi partie d'un ou de plusieurs autres groupes de défavorisés.

Les jeunes adultes

Soulignons que 69 193 chefs de ménage bénéficiaires de l'aide sociale n'ont pas encore atteint l'âge de 25 ans. 67 880 chefs de ménage âgés de 25 à 34 ans vivent de l'assistance sociale⁸. Autrement dit, 45% des ménages assistés appartiennent à une jeunesse incapable d'assurer sa subsistance et d'être productive.

Les jeunes du Québec sont aussi fort affectés par la montée du chômage. 134 000 jeunes de 15 à 24 ans sont sans travail, soit 18,9% de la population active de ce groupe. Ils comptent aussi pour 41,8% du nombre total des chômeurs.⁹

Ce malaise déjà grave menace de se perpétuer. En 1981, plus de 300 000 jeunes de 15 à 19 ans n'ont aucun diplôme d'études secondaires et n'en obtiendront pas à travers le système régulier d'enseignement¹⁰. Sans la préparation nécessaire aux exigences nouvelles du travail, cette jeunesse est condamnée à un combat inégal pour l'obtention d'un emploi lucratif et nécessitera, pour une large part, l'assistance sociale de l'État.

Les femmes

À l'école, au travail, dans les services sociaux et médicaux, encore trop de femmes ne contrôlent pas les «moteurs» de leurs conditions de vie. Elles sont souvent dépendantes des moyens que possède leur entourage et démunies quand ce milieu cesse de leur servir de point d'appui.

7. Conseil de planification et de développement du Québec, *Les inégalités socio-économiques et le marché du travail*, Annexes, collection Études et recherches, mai 1981, pp. 27 et 28.

8. Ministère des Affaires sociales, Bureau de la statistique du Québec, fichier intégré de l'aide sociale, février 1982.

9. Ministère du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, *Le Marché du travail*, Centre de recherche et de statistiques sur le marché du travail, janvier 1982, vol. 3, no 1.

10. Ministère de l'Éducation, *La formation et l'insertion des jeunes de 15 à 18 ans dans la société: un défi pour toutes les institutions*, Québec, avril 1981, p. 57.

À l'école, les connaissances transmises aux enfants ont souvent pour effet de renforcer les rôles stéréotypés. Il n'est pas étonnant de constater que très peu d'entre eux sont motivés pour acquérir la formation nécessaire à une future autonomie.

Dans le monde du travail, les femmes se retrouvent nombreuses dans les emplois sous-payés et à temps partiel, dans le travail de bureau, le commerce et les services. Plusieurs sont exploitées en faisant par nécessité du travail à domicile. Les femmes sont parmi les premières victimes du chômage.

Les femmes de 15 ans et plus constituent majoritairement la clientèle des services médicaux. Le fait ne s'explique pas uniquement par des facteurs d'ordre physiologique. D'importantes causes psychosociales entrent en ligne de compte. La très forte consommation de médicaments par les femmes est un indicateur supplémentaire des malaises ressentis et renforce leur état de dépendance¹¹.

Les personnes handicapées

Les personnes handicapées connaissent des problèmes d'accès aux services. Les nombreuses monographies parues à l'occasion de l'Année internationale des personnes handicapées¹² démontrent leur volonté de ne pas être marginalisées. Les rencontres effectuées par la Commission de l'éducation des adultes confirment cette constatation.

Les personnes handicapées ne demandent pas des services exclusifs. Elles veulent une plus grande facilité d'accès aux services réguliers offerts à tous et des moyens de s'organiser pour sortir de leur isolement et exercer une plus grande autonomie. Sans constituer une origina-

lité propre aux personnes handicapées, cette caractéristique prend une importance particulière pour elles.

Les personnes âgées

Plusieurs caractéristiques liées à la situation des personnes âgées nous amènent à considérer que bon nombre d'entre elles sont défavorisées¹³. Une mobilité physique moins grande due aux effets du vieillissement rend difficile l'accès aux différents services sociaux.

Souvent, les personnes âgées subissent de nombreux stress. Elles sont isolées parce qu'elles perdent progressivement leurs amis, leur conjoint. Elles sont amenées à changer de milieu de vie. Elles sont davantage préoccupées par l'idée de la mort et cherchent un sens à la dernière étape de leur vie.

Une espèce de marginalisation résulte de la perte du statut réservé à l'exercice d'un métier ou d'une occupation. Ces personnes se sentent alors inutiles et rejetées. Elles disposent de temps qui n'est rendu intéressant pour personne. Trop souvent, elles sont vouées à l'insécurité et à la pauvreté.

Plusieurs personnes âgées veulent continuer de se développer; elles n'ont pas toujours eu la chance de poursuivre les études souhaitées. Elles représentent un potentiel humain et social considérable si l'on prend la peine de favoriser leur développement.

Les personnes analphabètes

Il y a au Québec 316 325 adultes qu'on peut considérer comme analphabètes¹⁴. L'Unesco définit ainsi les personnes analphabètes: «Toute personne à qui ses connaissances en lecture, en

11. Conseil du statut de la femme, *Pour les Québécoises: égalité et indépendance*, Québec, 1978 pp. 102 à 120.

12. Les conférences socio-économiques du Québec, *L'intégration de la personne handicapée*, Québec, 1982, 451p.

13. Ministère des Affaires sociales, *Pour mieux vieillir au Québec*, document de consultation sur une politique du troisième âge, Québec, juin 1980, 42p.

14. Ministère de l'Éducation, D.G.E.A., *Méditation circonstancielle à la campagne... d'alphabétisation*, par Jean-Paul Hautecoeur, sans date, tableau 1.

écriture et en calcul ne permettent pas de participer activement au travail et à la vie sociale.» Quelques exceptions confirment cette définition car certains analphabètes ont développé leurs propres moyens de communication.

Les personnes analphabètes se perçoivent souvent marginales; elles ont développé des habitudes de fuite et de solitude. L'échec semble leur lot. La gêne, la peur du ridicule et l'anxiété les habitent. Elles sont souvent dépendantes de leur conjoint ou de leurs enfants pour la moindre transaction.

La lecture étant pratiquement nécessaire pour tout emploi, les personnes analphabètes se retrouvent dans des secteurs de travail non spécialisés ou deviennent rapidement chômeurs ou assistés sociaux. En société, elles gardent silence plus souvent qu'à leur tour et elles évitent les occasions où elles seraient obligées de converser.

Les immigrants

Les immigrants de date récente éprouvent de grandes difficultés à s'intégrer dans la société québécoise, surtout s'ils ne maîtrisent pas l'une des deux langues principales parlées au Québec.

L'accès à un travail lucratif est le sort d'un petit nombre. Les nouveaux venus possèdent des qualifications que l'on ne reconnaît pas toujours. Un grand nombre d'immigrants sont utilisés au gré des fluctuations du système économique. Travailleurs occasionnels, ils sont trop souvent condamnés au rôle de chômeurs ou d'assistés sociaux.

Des caractéristiques communes

Pour les personnes défavorisées dont nous venons de parler, il devient souvent difficile de recourir aux différents mécanismes qui assurent le fonctionnement (dysfonctionnement serait en l'occurrence plus juste) de notre société. L'information leur fait souvent défaut pour diverses raisons.

Bon nombre d'entre elles se voient renvoyer une image d'elles-mêmes fort négative et très dévalorisante et ce, en dépit de la simplicité et du dynamisme qui fort souvent les caractérisent. Les préjugés qu'entretient la société à leur égard sont persistants.

Il n'est pas surprenant alors de retrouver chez certaines d'entre elles fatalisme et attentisme, notamment lorsqu'elles ne peuvent compter sur les ressources minimales qui leur permettraient de se prendre en main. Atteintes dans leur dignité humaine, ces personnes n'arrivent plus à s'en sortir. Or, certaines mesures éducatives, parmi d'ailleurs les moins coûteuses du système d'éducation, peuvent justement, lorsque jointes à d'autres mesures de type social et de type économique, permettre aux plus démunis de s'insérer de façon active dans notre société. C'est l'objectif que nous poursuivons dans cette étude.

II — Des intentions et des mesures politiques

Devant l'ampleur des difficultés socio-économiques et humaines qui touchent une large proportion de la population du Québec, le Conseil supérieur de l'éducation a voulu rechercher la contribution que le réseau scolaire pourrait apporter pour les contrer, du moins en partie.

La situation des personnes et des groupes défavorisés était déjà alarmante au début des années 70. Le Conseil supérieur de l'éducation consacrait alors deux avis au rôle que l'éducation pouvait jouer pour corriger les malaises constatés.

Une première étude, publiée en juillet 1971¹⁵, proposait des mesures pour l'éducation des jeunes accusant des déficiences et des retards dans leur formation. Dans cet avis, le Conseil traitait de l'éducation des adultes, considérant qu'il serait vain d'améliorer le sort des jeunes sans modifier en même temps leur environnement familial et

15. Conseil supérieur de l'éducation, *L'éducation en milieu défavorisés, Rapport annuel 1970-1971*, pp. 300-318.

social. Il recommandait la création, à titre expérimental, de quelques «centres de jour» axés sur des programmes d'éducation de base et de culture populaire et il insistait sur l'urgence de réviser les modes habituels d'information afin de rejoindre efficacement les adultes des milieux moins favorisés.

En novembre 1973¹⁶, le Conseil dressait un tableau plus complet de la situation des adultes défavorisés et de leurs besoins de formation. Les petits salariés, les assistés sociaux, les chômeurs, les analphabètes et les faiblement scolarisés faisaient l'objet des préoccupations du Conseil. Des mesures spécifiques étaient suggérées pour que le système d'éducation réponde aux besoins éducatifs de cette clientèle.

Le Conseil rappelait le droit des adultes à l'éducation, particulièrement chez les personnes défavorisées. Il soulignait la nécessité d'un système intégré d'éducation des adultes. Il recommandait la coordination des mesures sociales, économiques et éducatives pour obtenir de réels résultats. Il suggérait l'établissement de mesures éducatives adaptées aux besoins qui peuvent varier sensiblement d'une région à une autre. Il insistait sur la promulgation de politiques d'éducation qui favorisent, dans les milieux scolaires, l'initiative et la créativité et, chez les individus, la prise en charge de leur éducation par l'intermédiaire des regroupements populaires.

Les intentions du Ministère

Depuis ce temps, le ministère de l'Éducation s'est doté d'une politique d'intervention en milieu défavorisé qui comporte des volets importants et indispensables pour les adultes. Cette politique,

intitulée *L'école s'adapte à son milieu*¹⁷, poursuit un double objectif:

- a) promouvoir, par des services éducatifs appropriés, le développement et l'épanouissement des jeunes et des adultes de milieu défavorisé;
- b) contribuer à leur promotion collective en participant à un effort intégré de lutte contre la pauvreté¹⁸.

Trois axes de développement sont privilégiés pour changer la situation:

1) la lutte contre l'analphabétisme, 2) la formation préprofessionnelle et professionnelle des plus démunis et 3) la participation des parents de milieu défavorisé à l'éducation de leurs enfants. On entend faire preuve de discrimination positive envers les femmes défavorisées, principalement celles qui sont chefs de famille¹⁹.

Le Ministère confirme sa foi en l'animation communautaire en tant que «levier pour éliminer l'état de dépendance dans lequel sont confinées les populations défavorisées et s'engage à accroître ses budgets pour étendre davantage ces services éducatifs²⁰».

Le Ministère convient aussi de financer davantage l'éducation populaire et les organismes volontaires d'éducation populaire qui s'adressent aux groupes les plus démunis en fonction de ses trois choix prioritaires²¹.

Les orientations de la DGEA

Dans ses orientations 1981-1982, la Direction générale de l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation avait retenu trois clientèles-cibles prioritaires: les clientèles en difficultés sur le

16. Conseil supérieur de l'éducation, *L'éducation des adultes défavorisés, Rapport annuel 1973-1974*, pp. 109-159.

17. Ministère de l'Éducation, *L'école s'adapte à son milieu, Énoncé de politique sur l'école en milieu économiquement faible*, Québec, 1980, 134p.

18. *Ibid.* p. 21.

19. *Ibid.* p. 105.

20. *Ibid.* p. 110.

21. *Ibid.* pp. 110 et 111.

marché du travail, les analphabètes²² et les clientèles de milieux économiquement faibles. Elle privilégiait alors des projets spéciaux de développement en formation socioculturelle²³ ainsi que des activités éducatives pour des clientèles regroupées ou pouvant potentiellement se regrouper, de préférence à des clientèles atomisées²⁴.

La DGEA voulait favoriser la démocratisation des services éducatifs aux adultes²⁵ ainsi que la diversification et l'adaptation individuelle et collective des services éducatifs aux adultes²⁶.

Les coupures budgétaires

Toutefois, ces orientations n'ont pas été supportées par des ressources financières pertinentes. L'éducation des adultes, plus que tout autre secteur éducatif, a été frappée par les coupures budgétaires.

Dans les commissions scolaires, les collèges et les organismes populaires, les services ont dû être réduits considérablement, comme a pu le constater la Commission dans ses visites de diverses régions du Québec. En certains milieux, il n'a pas été possible de soutenir les initiatives locales déjà en marche.

Les activités non scolarisantes, c'est-à-dire l'accueil et la référence, l'éducation populaire et l'animation communautaire, ont subi les pertes les plus sérieuses. L'affaiblissement de la recherche pédagogique et de l'encadrement des formateurs n'a pas manqué d'affecter la qualité des interventions éducatives. De nombreux lieux de services ont été fermés et l'utilisation de locaux ou de matériel technique a été considérablement réduite.

Les clientèles de l'animation communautaire et de l'éducation populaire se concentrent parmi les catégories de citoyens les plus pénalisés par la situation socio-économique difficile que nous traversons. Dans les faits, des personnes ne peuvent plus s'inscrire, faute d'argent ou de moyen de transport, à des activités qui les aideraient à mieux vivre. Des citoyens qui veulent s'associer pour prendre en main leurs destinées ne peuvent plus bénéficier du support nécessaire accordé jadis par les services d'éducation des adultes. D'autres citoyens démunis ne reçoivent plus les ressources nécessaires à la bonne marche de leur regroupement. Il s'ensuit une aggravation de la situation de ces groupes et de ces individus qui devraient être aidés les premiers. Différentes expériences avaient engendré des dynamismes sociaux intéressants maintenant compromis.

Il ne s'agit pas ici de refaire le bilan des effets des coupures budgétaires sur les diverses clientèles; il a été suffisamment dressé. Mentionnons pour mémoire le dossier préparé par la Coalition nationale contre les coupures en éducation des adultes²⁷ et l'avis du Conseil sur le même sujet en mai 1981²⁸.

Il importe davantage de constater que l'on atteint l'inverse de ce que l'on visait pour les individus et les groupes défavorisés. Les priorités décidées officiellement ont été abandonnées. Alors que les établissements scolaires commençaient à réaliser timidement des progrès pour diminuer les écarts sociaux, on en arrive actuellement à restreindre l'accès aux services d'éducation des adultes aux personnes qui ont le plus besoin de formation.

En fait, on a réduit considérablement les activités qui coûtent le moins cher et qui rapportent le

22. Ministère de l'Éducation, *Orientations DGEA 1981-1984*, Québec, décembre 1980, p. 23.

23. *Ibid.* p. 32.

24. *Ibid.* p. 33.

25. *Ibid.* p. 49.

26. *Ibid.* p. 51.

27. La coalition nationale contre les coupures en éducation des adultes *Les coupures en éducation des adultes: un dossier noir*, sous l'instigation de l'I.C.E.A., octobre 1981, 61p.

28. Conseil supérieur de l'éducation, *Le gouvernement du Québec sera-t-il le maître d'oeuvre de l'éducation des adultes? Rapport annuel 1980-1981*, pp. 99-112.

plus au plan social. Qui osera parler d'économie quand augmenteront de façon « inexplicable » les dépenses supplémentaires requises en prestations et en services sociaux?

Une volonté politique à traduire dans la réalité

Le gouvernement et le ministère de l'Éducation n'ont pas réussi dans le secteur de l'éducation des adultes à traduire leurs intentions en actions. Ces intentions sont même contredites. Comment en effet concilier les directives administratives du MEQ, qui ont pour effet de restreindre l'accès de certaines clientèles défavorisées à des services d'éducation et de formation, avec la politique qu'il a mise de l'avant: « L'effort systématique du Ministère portera en premier lieu sur les actions découlant directement de ces priorités, mais aussi sur l'ensemble des services éducatifs destinés aux adultes qui seront réorientés en tenant compte des directives ministérielles à cet effet²⁹. »

Il devient impérieux que cette politique soit réaffirmée et se traduise en un financement adéquat tel que réclamé par le Conseil l'an dernier et qui tenait compte de la conjoncture économique. L'urgence d'une action immédiate vient aussi d'être soulignée par la Commission d'étude sur la formation professionnelle et socio-culturelle des adultes (CEFA)³⁰.

Or, cette Commission n'a pas manqué de réclamer « un juste revirement des choses », c'est-à-dire répondre prioritairement aux besoins des groupes les plus démunis. Les jeunes adultes, les préretraités et les retraités, les immigrants, les femmes, les personnes handicapées, les populations autochtones et les adultes dans le milieu carcéral sont désignés comme des clientèles-cibles et font l'objet de recommandations particulières. Par ailleurs, l'accent est mis sur une priorité à poursuivre pendant une période de cinq ans en faveur de l'alphabétisation. 2 000 000 \$ devraient

y être consacrés, selon la CEFA, chaque année, pour réussir à atteindre 50% des 200 000 adultes visés. La Commission fait appel à une véritable mobilisation générale et insiste sur le caractère urgent de mesures concrètes.

Le rapport de la CEFA indique des pistes à suivre. Il devient urgent que le gouvernement fasse connaître le sort qu'il réserve à ces recommandations.

III — Regroupement et concertation

Le Conseil, comme d'autres organismes, veut en appeler aux milieux scolaires pour qu'ils participent pleinement aux actions urgentes qui doivent être menées auprès des personnes démunies.

Pour freiner la détérioration des conditions de vie de ces personnes, un programme global s'impose et la contribution du réseau de l'éducation peut y occuper une place importante. *Elle visera notamment à assurer à tout adulte défavorisé l'accès aux ressources éducatives. Cet accès leur est nié dans trop de milieux ou du moins n'est pas identique à celui des personnes favorisées, ne serait-ce qu'à cause des frais d'inscription qui croissent.*

La nécessité d'actions éducatives

Des actions éducatives sont nécessaires et souvent préalables à toute démarche de personnes défavorisées qui veulent prendre en main leur propre vie. Avant même que des mesures économiques et sociales soient mises de l'avant, tel le plein emploi recommandé par le Conseil de planification et de développement du Québec³¹, les citoyens les plus démunis doivent pouvoir se préparer pour participer aux programmes qui pourraient être instaurés. Une étape préparatoire de sensibilisation est indispensable.

29. MEQ, *L'école s'adapte à son milieu*, p. 105.

30. Commission d'étude sur la formation des adultes, *Apprendre: une action volontaire et responsable*, Québec, février 1982, 869p.

31. Conseil de planification et de développement du Québec, *Les inégalités socio-économiques et le marché du travail*, avis et recommandations au Premier ministre, juin 1981, 11p.

Rappelons que s'attaquer aux problèmes des personnes démunies, par le biais d'actions ponctuelles et «compartimentées», ne saurait répondre adéquatement aux besoins de ces adultes et qu'il faut plutôt assurer des liens entre les actions menées par des intervenants qui relèvent des diverses missions: ce sera là un des volets parmi les plus importants du mandat de la mission éducative.

Autrement dit, les actions socio-économiques seules ne peuvent suffire. Il faut encourager moralement et psychologiquement les personnes visées pour qu'elles se prennent en main et réalisent des progrès personnels et sociaux. Dans plusieurs cas, grâce à des actions éducatives efficaces, des individus et des groupes trouveront le dynamisme suffisant pour résoudre leurs propres problèmes. Une ressource extérieure va souvent aider à déclencher chez eux un processus de changement et les amener à recourir à des moyens propices au développement de leurs aptitudes, de leurs connaissances ou de leurs habiletés.

Pour les uns, il s'agit de formation professionnelle accrue ou de formation générale à temps partiel; pour d'autres, des activités socioculturelles adaptées leur permettront d'accéder à une certaine autonomie et de reconquérir un certain pouvoir sur leurs conditions humaines, sociales ou économiques.

Le Conseil est convaincu que certaines activités éducatives de base influencent largement le comportement individuel. Toute action éducative de cette nature doit tenir compte de certaines caractéristiques propres aux personnes défavorisées: l'isolement, occasionné ne serait-ce que par l'impossibilité de se déplacer, le manque d'informations, les difficultés que doit affronter toute organisation de services et qui sont, dans le cas des groupes défavorisés, amplifiées par le manque de ressources minimales et le manque d'appuis extérieurs.

Il s'agit de lutter contre ces facteurs pour contribuer, d'un point de vue éducatif et humain, à l'amorce d'une amélioration des conditions de vie de ces personnes, notamment en leur fournissant les moyens nécessaires qui leur permettront de s'en sortir fort souvent elles-mêmes.

Des regroupements à susciter et à soutenir

On ne saurait minimiser le dynamisme local qui origine des organismes du milieu: communautés chrétiennes, comités de citoyens, groupes d'alphabétisation, C.L.S.C., organismes populaires, services des loisirs, chambres de commerce, regroupements de femmes, syndicats, coopératives. . . Ces mouvements ont comme stratégie de rassembler les personnes, première condition pour constituer une force organisée. Certains de ces organismes disposent de peu de moyens et réussissent des actions dignes de mention.

Les réussites vécues en nombre de milieux nous incitent à croire que le regroupement de personnes démunies autour d'objectifs communs, tant économiques qu'éducatifs et culturels, constitue une base d'action nécessaire au développement des milieux défavorisés.

En effet, le regroupement de personnes défavorisées permet à des êtres humains isolés de mieux s'insérer socialement, de pouvoir compter sur les efforts des autres et de contribuer par leurs propres efforts à l'amélioration du tissu humain de leur milieu, tissu humain qui est loin d'être dépourvu de richesses.

Le mandat de regrouper

Mais le regroupement ne se réalise pas facilement. Les hommes et les femmes qui vivent dans des conditions sous-humaines se méfient, souvent à juste titre, de la société et de ses institutions. Une hostilité même s'exprime en certains milieux.

Toutefois, le regroupement des personnes défavorisées ne s'accomplira pas sans l'action continue d'un organisme mandaté à cette fin. Comme

une approche pédagogique particulière est nécessaire à la réussite de toute démarche de rassemblement et que diverses actions éducatives doivent à la fois être conçues et appliquées en y associant les personnes défavorisées, il importe de choisir un intervenant compétent et capable de susciter les regroupements désirés.

Dans leurs consultations des trois dernières années, les membres de la Commission de l'éducation des adultes ont interrogé à ce sujet, dans diverses régions, des centaines de représentants d'organismes populaires. Ils ont observé que des services d'éducation des adultes des commissions scolaires avaient favorisé l'établissement et la bonne marche d'un grand nombre d'associations réunissant des personnes défavorisées. Ainsi, au cours de l'année 1980-1981, ils ont aidé plus de 600 groupes à travers le Québec et permis à près de 40 000 personnes de travailler à l'amélioration de leur sort (voir l'annexe III).

Plusieurs services ont été à l'origine de la formation de groupes d'alphabétisation, de comités de citoyens, de coopératives d'habitation, de C.L.S.C., de garderies communautaires, d'organisations de loisirs, de groupes divers: Âge d'or, Horizons nouveaux, Nouveaux départs. . . Des services se sont même engagés dans des initiatives de développement économique régional.

Évoquons ici concrètement quelques réalisations parmi un très grand nombre où les services d'éducation des adultes des commissions scolaires ont suscité ou soutenu de tels regroupements: le Réseau-Femmes de Charlevoix; le Carrefour des organismes populaires, le garage coopératif et le C.L.S.C. de Charlesbourg; la Société pour l'amélioration du logement urbain du Saguenay; le Comité d'éducation des adultes de la Petite Bourgogne de Montréal; le Comité multiethnique dans l'est de l'Île de Montréal; le Club des loisirs des personnes handicapées d'Alma; la Maison des femmes de Victoriaville, les coopératives d'habitation Le château et l'Association des parents uniques de Trois-Rivières; l'Association des préretraités de Louiseville; le Centre-

femmes de Brossard; les Clubs de l'âge d'or de Saint-Ephrem et de la Guadeloupe dans la Beauce et la section de l'AFEAS de Saint-Georges; le Groupement populaire de Limoilou, les comités d'éducation populaire de l'Abitibi-Témiscamingue; le programme Alpha-Portneuf; la radio communautaire du Pontiac et la garderie populaire Le Trait d'union de Hull. . .

Les membres de la Commission de l'éducation des adultes ont recherché d'autres intervenants qui pourraient animer les personnes défavorisées de toutes les régions et de toutes les classes. Divers organismes présentaient les garanties suffisantes pour un milieu donné. Mais, si on cherche à identifier un intervenant à l'échelle du Québec, la très grande majorité des 79 services d'éducation des adultes des commissions scolaires semblent aptes à assumer le mandat de susciter et de favoriser le regroupement des personnes défavorisées. Les commissions scolaires couvrent tout le territoire du Québec, elles peuvent disposer de moyens matériels importants et mettre à contribution leur expertise sans occasionner de dédoublements. Une telle tâche s'inscrit d'ailleurs dans le prolongement de l'éducation populaire et de l'animation communautaire qui leur ont été confiées, notamment par le programme SEAPAC (Services éducatifs d'aide personnelle et d'animation communautaire) maintenant transformé et considérablement réduit quant à ses objectifs.

Il ressort de multiples expériences que les services d'éducation des adultes des commissions scolaires ont su, dans nombre de milieux, assurer ou supporter les regroupements souhaités. C'est pourquoi le Conseil croit que la très grande majorité des services d'éducation des adultes des commissions scolaires sont capables de remplir ce mandat. Toutefois, il ne s'agit pas d'imposer ici cet intervenant dans tous les milieux, notamment là où des organismes exercent déjà cette responsabilité, ou encore là où d'autres voudraient et pourraient le faire efficacement. Par ailleurs, le Conseil se doit de souligner la nécessité de désigner un organisme qui facilitera le

regroupement des défavorisés pour éviter l'inaction, l'incohérence et le chevauchement dans certaines initiatives.

Les exigences du regroupement

Chaque fois que le mandat de regrouper des personnes défavorisées leur sera imparti, les services d'éducation des adultes des commissions scolaires devront consacrer des ressources humaines, matérielles et financières adéquates et suffisantes aux objectifs déterminés. Ils devront aussi adopter des procédés appropriés pour approcher et pénétrer les milieux visés.

L'expérience acquise dans des projets d'animation communautaire les guide déjà vers des pistes à suivre. L'analyse des besoins sera facilitée par les observations déjà vécues. Les animateurs des services devront agir très près des milieux où se vivent les problèmes. Avec une grande flexibilité, ils devront adopter des comportements qui n'occasionnent pas d'obstacles psychologiques ou culturels. À la recherche des leaders naturels du milieu, ils devront apprendre à les soutenir dans leur travail de regroupement des personnes qui ont le plus besoin d'aide.

Avec les leaders, ils devront mettre en place des procédés originaux qui dépassent les moyens traditionnels pour inciter les personnes à former des groupes selon leurs besoins ou leurs intérêts, par exemple l'organisation de rencontres autour d'un thème: logement, chômage, situation de la femme. . .

Pour faciliter la bonne marche d'un projet, les services devront mettre gratuitement des locaux et des équipements au service des groupes défavorisés. Ils devront aussi rendre disponibles des personnes-ressources et des formateurs proches de la culture des milieux visés et formés à ce genre d'intervention.

Dans toutes leurs démarches, les services devront développer une approche pédagogique respectueuse des expériences, des façons et des désirs d'apprendre des personnes démunies. Un langage

à leur portée et des services d'accueil compréhensifs briseront la réticence des personnes face au système scolaire qui, pour elles, symbolise souvent l'échec.

Pour susciter les regroupements et contribuer à leur consolidation, les services d'éducation des adultes pourront aussi tirer profit d'une pédagogie coopérative, comme le Conseil en développait la nécessité pour les groupes populaires dans un récent avis: «La pédagogie coopérative permet surtout aux individus de prendre davantage conscience des problèmes sociaux et économiques auxquels est confronté leur groupe d'appartenance. Elle développe chez eux le désir de s'informer, de réfléchir et d'agir. En somme, la pédagogie coopérative représente une dimension de l'éducation permanente à privilégier³².»

En termes éducatifs, les objectifs visés par les regroupements des défavorisés s'inscrivent dans le cadre de la promotion individuelle et collective par l'action. Les individus prennent conscience de leur situation et de leurs besoins. Ils retrouvent confiance en eux-mêmes. Ils assument davantage leur responsabilités familiales et sociales.

L'indispensable concertation

Compte tenu de certaines expériences réalisées et qui s'avèrent heureuses, le Conseil est d'avis que les services d'éducation des adultes des commissions scolaires peuvent aussi agir comme agents de concertation auprès de certains groupes d'adultes qui ont déjà réalisé que le fait de se regrouper pourrait leur permettre d'améliorer leur sort et auprès des différents intervenants qui travaillent au relèvement des personnes et des groupes défavorisés. Ces derniers ont beaucoup de difficulté à obtenir les informations pertinentes et ils se retrouvent difficilement dans cette multitude de services qui se chevauchent. Des activités fort intéressantes demeurent alors inconnues.

32. Conseil supérieur de l'éducation, *L'éducation à la coopération, un modèle de développement en éducation populaire*, avis au ministre de l'Éducation, janvier 1982.

Le manque de cohésion dans l'action menée par différents organismes populaires et par les établissements publics (C.L.S.C., commissions scolaires, municipalités, OVEP, D.S.C. . . .) fait bien ressortir la nécessité d'assurer une concertation des intervenants dans leurs efforts et dans leurs actions. Cette cohésion fait défaut plus souvent qu'autrement. Il est essentiel que l'on apprenne à travailler *ensemble*. L'action concertée augmentera l'efficacité des interventions. Dans les milieux défavorisés plus que dans les autres, on ne peut se permettre de ne pas profiter en commun de ce qui est accessible, compte tenu des ressources limitées.

C'est en ce sens que sans vouloir restreindre les responsabilités des établissements et des organismes autres que scolaires, mais par souci d'utiliser au maximum les structures actuelles, le Conseil recommande que les services d'éducation des adultes des commissions scolaires exercent un rôle de concertation auprès des organismes du milieu qui travaillent au relèvement des personnes défavorisées.

Dans l'esprit du Conseil, il ne s'agit pas ici de confier aux services d'éducation des adultes des commissions scolaires un rôle de coordination entre les organismes, ce qui supposerait un certain dirigisme ou une appropriation des initiatives. Il s'agit plutôt de faire en sorte que dans chaque région les différents intervenants et les différents groupes puissent se réunir sur une *base permanente* pour bien identifier les problèmes qu'ils rencontrent, faire naître une motivation pour une action commune et enfin, pour assurer la complémentarité des services qu'ils se sont donnés.

Tout en souhaitant voir confier un tel mandat aux services d'éducation des adultes des commissions scolaires, le Conseil estime que ce mandat ne saurait toutefois s'exercer d'une façon uniforme d'un milieu à un autre. Dans certains milieux, d'autres organismes pourraient le faire avec les moyens appropriés. Le Conseil croit comprendre par ailleurs que, dans la majorité des

milieux, confier une telle tâche aux services d'éducation des adultes ne poserait pas problème. Nombre de réalisations en ce sens dans diverses régions du Québec en font foi.

Les exigences de la concertation

Diverses conditions sont cependant nécessaires à l'exercice de ce rôle de concertation régionale. Les services d'éducation des adultes des commissions scolaires devront recevoir les ressources nécessaires pour exercer ce rôle. En tout temps, ils devront respecter l'autonomie des organismes, qu'ils aient été formés spontanément, par d'autres organismes ou par leur initiative. Face à une action à entreprendre, les services exerceront tantôt le rôle de promoteur, tantôt celui de participant dans cette concertation. Les services tiendront enfin à jour une banque de ressources humaines, incluant par exemple les diverses catégories de personnel mis en disponibilité dans les réseaux de l'éducation et des affaires sociales ou encore un centre permanent de référence.

Il convient de dire ici qu'il ne s'agit pas d'accroître le mandat ni d'élargir «l'empire» de la mission éducative par le biais des services d'éducation des adultes des commissions scolaires, mais bien d'assurer la concertation nécessaire chez tous ceux qui travaillent à assurer le relèvement des milieux défavorisés par des actions diversifiées et pertinentes à chaque groupe et à chaque région. De telles actions pourront prendre alors le visage de «l'Opération Dignité» ou encore celui des «Sociétés d'exploitation des ressources du Bas-du-Fleuve» pour ne citer que quelques exemples.

CONCLUSION

Comme nous l'avons constaté, au Québec, les besoins sont immenses. Il y a quantité de quartiers défavorisés et plusieurs régions sous-développées. De nombreux groupes de citoyens se trouvent écrasés par la complexité de leurs difficultés; les ressources des établissements ne réussissent pas à les rejoindre. Or, il importe que ces citoyens

puissent se regrouper pour sortir de leur isolement, avoir accès aux services d'éducation et pouvoir ainsi par la suite mieux concerter leurs actions et celles des organismes auxquels ils adhèrent. Ce regroupement et cette concertation ne pourront être possibles sans l'action d'un organisme qui soit mandaté à cet effet. Le Conseil est d'avis qu'on ne saurait en imposer un qui soit le même dans toutes les régions du Québec. Toutefois, il estime que les services d'éducation des adultes des commissions scolaires soient en mesure, compte tenu des expériences qu'ils ont déjà réalisées, d'assumer ces mandats dans un grand nombre de régions.

En visant une utilisation plus rentable des structures scolaires existantes, le Conseil est conscient des défis posés aux services d'éducation des adultes des commissions scolaires. Ils devront se donner les modes d'approche appropriés pour réaliser le mandat d'animation communautaire dans les milieux défavorisés et auprès de certaines clientèles-cibles. Ils devront aussi exercer un rôle de leadership dans l'établissement d'une concertation des activités d'éducation et de formation auprès des mêmes milieux.

En favorisant le regroupement des personnes défavorisées et en soutenant les démarches des groupes populaires, les services d'éducation des adultes rempliront un aspect de leur mission sociale: «Travailler au relèvement des conditions de vie des masses populaires en permettant à ceux qui en font partie d'accéder à des services éducatifs qui répondent à leurs besoins est un pas vers une meilleure égalisation des chances sociales³³.»

Les regroupements des défavorisés et la concertation recommandée constituent le début d'un processus de relèvement qui demeurerait très aléatoire s'il n'était accompagné d'une politique globale de développement. Un plan d'ensemble doit comporter des objectifs définis et des étapes

précises de réalisation, avec toutes les ressources financières humaines indispensables à l'accomplissement d'un véritable programme de restauration sociale. C'est dans cette perspective que le Conseil formule les recommandations qui suivent.

RECOMMANDATIONS

Le Conseil recommande au ministre de l'Éducation:

1. L'application sans délai de la politique d'intervention en milieu défavorisé qu'il a rendue officielle en 1980.
2. Que les services d'éducation des adultes des commissions scolaires puissent exercer un mandat renforcé d'animation communautaire et sociale dans les milieux défavorisés et auprès de certaines clientèles-cibles, dans le but de susciter et de soutenir des regroupements populaires qui soient le résultat d'une volonté commune des personnes et des groupes d'améliorer leurs conditions économiques, éducatives et culturelles.
3. Que ce mandat soit exercé prioritairement auprès des assistés sociaux, des chômeurs et auprès des plus démunis parmi les jeunes adultes, les femmes, les personnes handicapées, les personnes âgées, les personnes analphabètes et les immigrants.
4. Qu'après accord avec les organismes et les groupes concernés, les services d'éducation des adultes des commissions scolaires puissent exercer le mandat d'assurer la concertation régionale nécessaire entre les regroupements populaires et les organismes qui oeuvrent à l'amélioration des conditions de vie des personnes défavorisées.
5. Que les services d'éducation des adultes des commissions scolaires bénéficient des ressources nécessaires pour remplir ces mandats, conformément à leur mission sociale auprès des populations les plus démunies,

33. Conseil supérieur de l'éducation, *La fonction sociale de l'institution scolaire, Rapport annuel 1980-1981*, tome II, p. 66

c'est-à-dire d'un nombre suffisant d'animateurs, de formateurs et de conseillers pédagogiques pour assurer le fonctionnement efficace d'un service d'accueil et de référence et de lieux de services dans les milieux ainsi que des ressources matérielles indispensables à ces démarches pédagogiques particulières.

ANNEXE I

Les consultations

Personnes ou groupes rencontrés cette année par les membres de la Commission de l'éducation des adultes dans le cadre de ce dossier:

Dans la région de *Hull*, des représentants
du Comité régional de l'éducation des adultes de l'Outaouais
de la maison Unies-Vers-Femmes
de la Table ronde des OVEP de l'Outaouais
de l'Académie de gérontologie
et des usagers de services d'éducation des adultes de commissions scolaires et de collèges.

Dans la région de *Montréal*, des représentants
du Comité d'éducation des adultes de la Petite Bourgogne
du service d'éducation des adultes de la C.S. Jérôme-Le-Royer
du Regroupement des groupes populaires en alphabétisation.

Dans la région de *Trois-Rivières*, des représentants
du service d'éducation des adultes de la C.S.R. des Vieilles-Forges
des comités de citoyens du quartier Hertel et du quartier Adélar-Dugré
du Comité régional de l'AFEAS de la Mauricie
du Centre de santé des femmes de la Mauricie
de la maison de l'Avenue A
et des animateurs communautaires

des formatrices auprès de personnes analphabètes et de personnes handicapées.

Au cours des deux années précédentes, la Commission de l'éducation des adultes a tenu des consultations sur l'éducation populaire et l'animation communautaire dans les régions de Québec, Sherbrooke, Alma, Victoriaville et Saint-Georges-de-Beauce.

ANNEXE II

Répartition des ménages, en novembre 1981, selon la région socio-sanitaire

régions	ménages assistés ¹
Bas-Saint-Laurent, Gaspésie	17 061
Saguenay, Lac-Saint-Jean	17 881
Québec	51 362
Trois-Rivières	25 067
Cantons de l'Est	12 277
Montréal	150 172
Outaouais	16 056
Nord-Ouest	7 717
Côte-Nord, Nouveau-Québec	7 217
Total des ménages assistés	304 810

Répartition des chômeurs, en novembre 1981, selon la région économique²

régions	chômeurs en 000	taux (%) de chômage	population active 000
Bas-Saint-Laurent, Gaspésie	15	18,1	81
Saguenay, Lac-Saint-Jean	13	11,4	115
Québec	55	11,8	464
Trois-Rivières	23	12,8	182
Cantons de l'Est	12	11,9	98
Montréal	167	9,6	1 743
Outaouais	11	9,4	121
Nord-Ouest	15	22,8	66
Côte-Nord, Nouveau-Québec	9	18,7	50
Total	320	10,9	2 920
Total réel	321	11,3	2 936

La somme des données ne correspond pas au total réel, vu l'arrondissement des nombres

1. Ministère des Affaires sociales, Bureau de la statistique du Québec, fichier intégré de l'aide sociale, février 1982.
2. Ministère du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, *Le marché du travail*, Centre de recherche et de statistiques sur le marché du travail, janvier 1982, vol. 3 n° 1.

ANNEXE III

ANALYSE DES FICHES D'ANIMATION COMMUNAUTAIRE
ET DE SUPPORT À L'ACTION COMMUNAUTAIRE
1980-1981

Type	Nombre Groupe	Nombre Homme	Nombre %	de Femme	membres %	Total
1 Mono-parentaux	20	120	10,3	1 040	89,6	1 160
2 Personnes âgées	40	1 134	37,5	1 889	62,4	3 023
3 Habitation-logement	31	1 077	43,4	1 401	56,5	2 478
4 Cond. féminine	101	79	1,2	6 304	98,7	6 383
5 Comités d'école	61	1 014	37,4	1 694	62,5	2 708
6 Garderies	27	158	24,0	498	75,9	656
7 Famille	10	197	51,8	183	48,1	380
8 Économie travail	26	649	64,3	359	35,6	1 008
9 Action cult. et loisirs	65	395	13,7	2 474	86,2	2 869
10 Handicapés	50	853	47,4	943	52,5	1 796
11 Consommateurs	19	414	44,6	514	55,3	928
12 Comités citoyens et env.	26	1 426	49,1	1 477	50,8	2 903
13 Tables rondes de groupe pop.	29	569	36,6	983	63,3	1 552
14 Agriculteurs	10	312	96,2	12	3,7	324
15 Média communautaires	21	3 707	49,9	3 710	50,0	7 417
16 Bénévoles	17	103	19,7	418	80,2	521
17 Assistés sociaux	6	36	10,9	294	89,0	330
18 Analphabètes	12	114	44,5	142	55,4	256
19 Détenus, ex-dét. et délinquants	2	8	61,5	5	38,4	13
20 Communautés ethniques	3	218	55,1	177	44,8	395
21 Alcooliques	5	131	46,2	152	53,7	283
22 Mouvements religieux	3	6	25,0	18	75,0	24
23 Les jeunes	10	73	22,9	245	77,0	318
24 Santé communautaire	9	104	17,7	481	82,2	585
25 Comités d'éduc. des adultes	24	101	22,3	351	77,6	452
26 Divers	22	369	38,6	586	61,3	955
Total provincial	<u>649</u>	13 367	33,6	26 350	66,3	<u>39 717</u>

**MEMBRES DE LA
COMMISSION DE
L'ÉDUCATION DES
ADULTES**

Président de la Commission

Rosaire MORIN
Directeur
Conseil d'expansion
économique
Montréal

Vice-président de la Commission

Gérard-A. PELLETIER
Directeur
Service d'accueil
Université Laval
Sainte-Foy

Raymond BOLLA
Directeur
Service de l'éducation
des adultes
C.S. de Lakeshore &
Baldwin-Cartier
Beaconsfield

Charles-Henri BOUCHER
Directeur
Service de l'éducation
des adultes
C.S.R. de la Chaudière
Beauceville-est

Jean-Marc BOURGEOIS
Administrateur délégué
Bibliothèque centrale
Saguenay-Lac St-Jean
Alma

Lise D. BROUILLETTE
Directrice de centre
éducatif
C.S.R. des Vieilles-Forges
Trois-Rivières

André HUBERT
Organisateur communautaire
Centre local de service
communautaire Joli-Mont
Joliette

Claude JUTRAS
Directeur général
Association des fabricants
de meubles du Québec inc.
Calixa-Lavallée (Verchères)

Liliane LABELLE
Conseillère pédagogique
Montréal

Yolande LAVIOLETTE
Professeur en techniques
administratives
Collège Montmorency
Rosemont

Suzanne MONIER
Éducatrice
Syndicat canadien de la
fonction publique (SCFP)
Montréal

Madeleine PRÉCLAIRE
Professeur
Collège Jean-de-Brébeuf
Montréal

Jacques PROULX
Professeur
Département de
psychologie
Université de Sherbrooke
Victoriaville

Colette RACICOT
Directrice de centre
éducatif
C.S.R. de Chambly
Brossard

Jean-Pierre LAMOUREUX
Coordonnateur de la
Commission

Les services d'éducation des adultes, un
espoir pour les personnes défavorisées /
CSE.

E3S9 A8/310 1982 QCSE

DATE

NOM

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Président

Claude BENJAMIN

Vice-président

Lucien ROSSAERT

Secrétaire général et directeur
des services aux étudiants à la
Commission scolaire Richelieu
Valley

Mont-Saint-Hilaire

Membres

Lucien BEAUCHAMP

Président du Comité catholique

Jules BÉLANGER

Professeur de français au
collège de la Gaspésie
Gaspé

Raymond BERNIER

Gérant des ventes et responsable
de la mise en marché du Groupe
Samson
Beauport

Christiane BÉRUBÉ-GAGNÉ

Présidente de l'Association
féminine d'éducation et d'action
sociale
Rimouski

Max CHANCY

Professeur de philosophie au
collège Édouard-Montpetit
Longueuil

Hélène CHÉNIER

Directrice de l'école
Émile-Nelligan à la CECM
Montréal

Michel CHOKRON

Professeur à l'École des
hautes études commerciales
Montréal

Patricia CROSSLEY

Présidente du
Comité protestant

Claude DUCHARME

Directeur des Travailleurs-Unis
de l'automobile
Montréal

Joan FITZPATRICK

Conseillère pour les milieux
défavorisés à la Commission des
écoles protestantes du
Grand Montréal
Montréal

Henri GERVAIS

Technicien en laboratoire de
photographie à Radio-Canada
Brossard

Peter KRAUSE

Directeur du personnel de la
Commission scolaire Lakeshore
Huntingdon

Fernande LANDRY

Professeur à l'école
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur
Saint-Paul-de-Joliette

Alain LARAMÉE

Chargé de cours en
communications à
l'Université du Québec
à Montréal et à
l'Université de Montréal
Montréal

Rosaire MORIN

Directeur du Conseil
d'expansion économique
Montréal

Jocelyne POIRIER-BOILEAU

Présidente d'un comité
de parents à la
Commission scolaire régionale
de Chambly
Longueuil

Ann ROBINSON

Professeur de droit civil
à l'Université Laval
Île d'Orléans

Claude ROCHON

Secrétaire général de la
Commission scolaire régionale
Carignan
Tracy

Jeannine SAVOIE

Professeur au Département de
français à l'Université du
Québec à Trois-Rivières
Trois-Rivières

Marcel TRAHAN

Juge au Tribunal de la
Jeunesse, district de Montréal
Montréal

Monique VÉZINA-PARENT

Pésidente de la Fédération
des caisses populaires
Desjardins du
Bas-Saint-Laurent
Rimouski

Secrétaire conjoint

Raymond PARÉ

